

Des aides financières qui vous concernent



Les aides de l'Anah peuvent représenter de 30% à 60% du montant HT des travaux subventionnables pouvant être complétées par la communauté de communes, le Département de la Sarthe, Montval-sur-Loir, Loir-en Vallée, les caisses de retraites...

Quelles conditions ?

- Logements de plus de 15 ans
- **Les devis ne doivent pas être signés et les travaux ne doivent pas avoir commencé.**
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels (label RGE obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie).



En savoir plus

● Flashez le qr-code !



- **Rendez-vous sur le site** www.loirluceberce.fr avec votre ordinateur, votre tablette, votre smartphone

Contact

Si vous habitez ou êtes propriétaire d'un logement sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé n'hésitez pas à contacter **CITEMETRIE** !



02 55 44 10 13



habitat.ccllb@citemetrie.fr



Permanences avec ou sans rendez-vous tous les 15 jours
- De 9h à 12h à la mairie de Montval-sur-Loir
- L'après-midi à la mairie du Grand-Lucé ou de La Chartre-sur-le-Loir

En partenariat avec...



Communauté de communes



Sarthe



Loir-en Vallée

CITEMÉTRIE

Communauté de communes



VOUS VOULEZ AMÉLIORER OU RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

La communauté de communes **Loir-Lucé-Bercé** vous conseille dans **vos projets de travaux**



Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
2023 - 2028

La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé lance avec le soutien de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et le département de la Sarthe, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'ensemble de son territoire et une OPAH de Renouvellement urbain (RU) dans le centre-ville de Montval-sur-Loir.

Jusqu'en 2028, bénéficiez d'aides exceptionnelles pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif !

Le cabinet **CITEMETRIE** mandaté par la Communauté de communes vous accompagne gratuitement dans vos projets.

Les communes de Loir-Lucé-Bercé



Qui est concerné ?

- Les propriétaires ou futurs propriétaires d'une résidence principale, sous conditions de ressources
- Les propriétaires d'un logement destiné à la location, sous condition de loyer

Pour quels types de travaux ?

Amélioration de la performance énergétique des logements (isolation, chauffage, ventilation, menuiseries,...)



Adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap (salle de bain, WC, cheminements...)



Réhabilitation de logements très dégradés ou insalubres



Quelles étapes ?

- Contacter **CITEMETRIE**
- Faire **visiter le logement** et obtenir des **conseils techniques**
- Se faire accompagner dans la **création du dossier** et les **demandes de subventions**
- Réaliser les **travaux**
- Obtenir le **versement des subventions**

Un accompagnement gratuit et personnalisé pour le montage du dossier



Pour vous conseiller pour vos travaux.

Visite à domicile, préconisations des travaux, analyse des devis...

Pour vous informer sur les aides financières.

Éligibilité, subventions mobilisables...



Pour vous assister dans vos démarches.

Recherche de financements, constitution et dépôts des dossiers de demande de subventions, suivi des paiements...

